

II

*L'Ambassadeur, Mission du Canada auprès des Communautés européennes
au Membre de la Commission des Communautés européennes*

Bruxelles, le 21 juin 1985

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour libellée comme suit:

«(Voir la Lettre de l'EURATOM du 21 juin 1985)»

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement du Canada est d'accord avec le contenu de votre lettre et de confirmer que votre lettre et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent un accord portant amendement de l'accord de coopération entre le gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) du 6 octobre 1959, tel qu'amendé, lequel entrera en vigueur à la date de cette lettre.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Gouvernement du Canada,
JACQUES GIGNAC

Monsieur Willy De Clercq,
Membre de la Commission
des Communautés européennes,
Bruxelles.